



Depuis le mois de septembre 2018, tous les propriétaires de drone de loisirs d'une masse supérieure à 800 g doivent obligatoirement se soumettre à un test de connaissances en ligne.

© Prodrone

MÉTIER

## Devenir « télépilote »

Taper « formation télépilote » sur un moteur de recherche apporte un foisonnement de réponses. Devenir télépilote est-il pour autant aisé ? Pas si sûr. Entretien avec Laurent Thorez, co-fondateur de l'entreprise Prodrone, qui apporte un éclairage sur la formation...

Avec environ 400 000 drones professionnels et 7 millions de drones de loisirs en circulation en Europe d'ici 2050, la filière se structure peu à peu. La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) gère aujourd'hui deux types de permis pour piloter un drone : le permis de télépilote de loisirs et le permis de télépilote professionnel. La loi du 24 octobre 2016 a institué une formation obligatoire pour faire voler tout drone de plus de 800 g (environ 10 % des drones de loisirs en circulation). Depuis juillet 2018, la formation des télépilotes professionnels s'est, quant à elle, durcie.

### Comment obtenir le permis de télépilote de loisirs ?

Depuis septembre 2018, tous les propriétaires de drone de loisir d'une masse supérieure à 800 g doivent obligatoirement se soumettre à un test de connaissances en ligne mis en place par la DGAC. Instauré par la loi votée en 2016, cette formation accessible via une application dédiée et un site Internet comporte une vingtaine de Questions à choix multiples (QCM). Gratuit, cet exercice ouvert aux plus de 14 ans pourra être repassé autant de fois que nécessaire. Un tutoriel rappelle les conditions d'utilisation d'un drone de loisirs. L'objectif de cette formation est principalement la sécurité, elle propose ainsi des informations réglementaires et des bonnes pratiques. Le site « géoportail » renseigne les télépilotes

de loisirs sur les possibilités de faire voler leur drone : il est interdit de faire voler un drone en ville, à proximité d'un aéroport, ou au-dessus d'un espace naturel réglementé. Certains survols sont soumis à la réglementation aéronautique et se font sur dérogation demandée en préfecture (vols en ville, vols de nuit, etc.)<sup>1</sup>.

### En quoi consiste l'examen théorique professionnel ?

Du côté des professionnels, depuis 1<sup>er</sup> juillet 2018, un examen théorique dans les locaux de la DGAC, « inspiré des formations aéronautiques existantes », est obligatoire. Il est complété par une formation pratique visant, entre autres, à rendre les télépilotes professionnels aptes à préparer leur appareil et leur mission de vol, pour ensuite leur apprendre à « gérer des situations normales et anormales ». L'examen théorique professionnel de télépilote est un QCM de 60 questions, pour lequel un taux d'erreur de 15 questions est accepté. Cet examen est réputé plus complexe que l'ancien, dont le taux de réussite n'était que de 27 %. On tombe désormais à un taux de réussite de 13 à 14 %. Le brevet théorique peut se faire à distance, il faut compter en moyenne trois mois pour apprendre le code du télépilotage. Puis une semaine de formation se fait en centre pour les points très techniques liés aux contraintes aéronautiques. L'apprentissage du pilotage proprement

dit dure une à deux semaines. Il s'agit principalement de programmation ; en effet, les 3/4 d'un vol se font en pilotage automatique (décollage et atterrissage). La programmation est effectuée sur des tablettes, où l'on trace ce qui doit être filmé, on définit la résolution et le taux de recouvrement des photos. Une application de traitement d'images reconnaît le drone et tout se fait automatiquement. Reste alors à se former sur l'entretien, la préparation des machines et la postproduction des données.

### Qui sont les personnes qui se forment au télépilotage et combien coûte une formation ?

Une centaine de personnes sont formées par an, civiles et militaires combinés. La majorité des télépilotes de drones travaillent à leur compte et effectuent des photos commerciales ou à caractère événementiel (mariages, etc.) ou promotionnel. Très peu travaillent sur la biodiversité.

Il faut compter 5 000 euros environ pour une formation. Seules trois ou quatre sociétés proposent des formations spécifiques liées à la biodiversité qui se soucient de questions environnementales (déplacement de la faune et de la flore, etc.). La fédération française de drones coordonne ces acteurs. • **Propos recueillis par Anne Perrin**

(1) NDLR : pour plus d'information, lire p. 26-29.